



## COMMUNIQUE DE PRESSE

14.12.2022 - pour diffusion libre et immédiate

**La première initiative populaire communale du Mont-sur-Lausanne a convaincu les membres du Conseil communal.**

***Une seconde initiative a le vent en poupe.***

**C'est historique pour Le Mont-sur-Lausanne !**

Lundi 12 décembre 2022, le Conseil communal débattait sur le préavis municipal faisant suite à l'initiative populaire « **Des arbres pour la commune !** » portée par un comité issu du collectif « **La Valleyre est en danger !** ». Le texte, soutenu par le mouvement politique **Le Mont citoyen** et l'association **MontAvenir**, a été adopté à une écrasante majorité par les membres du Conseil communal (1 voix s'étant opposée et 8 abstentions). Une votation communale ne sera donc pas nécessaire pour valider le texte.

L'initiative vise des objectifs d'arborisation ambitieux pour les zones bâties, objectifs adaptés au contexte montain et de fait réalistes, comme cela a été souligné à plusieurs reprises lors du débat : à savoir un accroissement de la canopée de 25% sur 20 ans, puis de 40% d'ici 2050. La majorité des membres du Conseil expriment ainsi leur pleine conscience des enjeux environnementaux locaux, tant du point de vue du climat (création d'îlots de fraîcheur) que de la préservation de la biodiversité. Certains ont également tenu à souligner l'excellent travail réalisé par le groupe de citoyens.nes qui ont porté l'initiative.

Le comité d'initiative se félicite de la richesse des échanges avec la population du Mont, puis de la qualité des interactions avec la Municipalité et les services communaux, et plus récemment, avec les représentants du Conseil communal et plusieurs partis représentés au Conseil.

La commune portera l'essentiel du poids du plan d'arborisation (60%), mais une politique incitative de protection des arbres et de renforcement de l'arborisation devra être mise en place pour accompagner les privés sur leurs parcelles. Enfin, avec la construction de 13 nouveaux quartiers issus du remaniement parcellaire (SAF Le Mont), le potentiel d'arborisation de nouvelles parcelles devenues constructibles est bien réel.

Ce premier succès démocratique s'ajoute à la victoire juridique capitale obtenue la semaine passée pour la seconde initiative « **Sauvons le Vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !** » émanant du même collectif. Cette initiative, qui avait été dans un premier temps invalidée par la Municipalité, vient d'être reconnue valide par un jugement de la Cour constitutionnelle du canton. Elle vise à sanctuariser l'une des 13 zones constructibles du SAF Le Mont, adossée au bois du Jorat. L'espoir est donc de mise pour aboutir à un meilleur équilibre entre l'urbanisation et l'important besoin de protection du Vivant, ainsi que la nécessité de préserver des zones naturelles de ressourcement et de bien-être, éléments qui sont tout aussi essentiels pour les habitants du Mont-sur-Lausanne.

## Rappel de l'historique :

Les deux initiatives ont été lancées par le même comité, composé de représentants des associations du collectif et du coprésident des Grands-parents pour le climat. Les deux textes ont été transmis simultanément le 15 décembre 2021 à la Municipalité du Mont-sur-Lausanne. La municipalité avait validé l'initiative « **Des arbres pour la commune !** » le 18 janvier 2022, puis les initiant.e.s avaient collecté les signatures de près de 20% du corps électoral (1138 paraphes validés pour un minimum exigé de 904).

En revanche l'initiative « **Sauvons la Valleyre, le poumon vert du Mont** » avait été jugée invalide par la Municipalité, ce qui avait motivé le recours des initiant.e.s qui a été accepté le 2 décembre dernier par la Cour constitutionnelle. Le comité d'initiative est donc maintenant à nouveau sur les starting-blocks pour la collecte des signatures de cette seconde initiative. C'est donc à nouveau 15% du corps électoral (~904 paraphes soutenant le texte) qui devront être recueillis en 3 mois.

**Collectif “ La Valleyre est en danger”** - Site web : [www.sauverlavalleyre.com/](http://www.sauverlavalleyre.com/)

## A propos du mouvement Le Mont citoyen :

Le Mont citoyen est un mouvement politique de la commune du Mont-sur-Lausanne, avec 22 élus (sur 65, soit 30%) au Conseil Communal et 1 élu à la Municipalité pour la législature 2021-2026.

Site web : [www.lemnontcitoyen.ch](http://www.lemnontcitoyen.ch)

## A propos de l'association MontAvenir :

MontAvenir est une association pour la préservation de la qualité de vie dans la commune du Mont-sur-Lausanne, sans but lucratif, apolitique et sans caractère confessionnel, créée en 2010.

Site web : [www.montavenir.ch](http://www.montavenir.ch)

## Contacts presse :

Stéphane Simon, coprésident de MontAvenir – 078 767 32 36 – [spnsimon@yahoo.fr](mailto:spnsimon@yahoo.fr)

Pierre-François Culand, conseiller communal Le Mont citoyen – 079 320 15 07 – [pfc@culand.ch](mailto:pfc@culand.ch)

Me Raphaël Mahaim, avocat du comité d'initiatives - 021 345 36 40 - [rmahaim@r-associes.ch](mailto:rmahaim@r-associes.ch)

**Annexes** : Le texte complet des deux initiatives « **Des arbres pour la commune !** » et « **Sauvons le vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !** » et leurs argumentaires respectifs, ainsi que le ***jugement de la Cour constitutionnelle*** relatif à l'initiative « **Sauvons le vallon de la Valleyre, le poumon vert du Mont !** » sont joints à ce communiqué.

**Préavis municipal** concernant l'initiative « Des arbres pour la commune ! » en ligne :

[https://www.lemnontsurlausanne.ch/fileadmin/documents/Tous\\_documents/4\\_Le\\_Mont\\_officiel/4.2\\_Conseil\\_communal/4.2.1\\_Seances/2022/2022-18\\_Prevais\\_Initiative\\_Arbres\\_2022.11.02\\_ibove.pdf](https://www.lemnontsurlausanne.ch/fileadmin/documents/Tous_documents/4_Le_Mont_officiel/4.2_Conseil_communal/4.2.1_Seances/2022/2022-18_Prevais_Initiative_Arbres_2022.11.02_ibove.pdf)